24 mars 2009 451

Est élu pour une période indéterminée *M. Sebastian Schief* par 79 voix.

## Un-e vice-président-e de la Chambre pénale des mineurs

Bulletins distribués: 84; rentrés: 77; blancs: 4; nul: 1; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est élue pour une période indéterminée *M*<sup>me</sup> *Sandrine Boillat-Zaugg*, par 63 voix.

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup> Christiana Dieu-Bach: 7, M<sup>me</sup> Simone Studer: 1 et M. Gérard Demierre: 1.

#### Un membre de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye, en remplacement de M<sup>me</sup> Erika Schnyder, démissionnaire

Bulletins distribués: 91; rentrés: 83; blanc: 1; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu pour la fin de la législature *M. Christian Marbach*, à *Düdingen*, par 78 voix. Il y a 4 voix éparses.

### Motion M1061.08 Jean-Pierre Dorand/ Daniel de Roche (réhabilitation de Catherine Repond, dite Catillon)<sup>1</sup>

#### Retrait

**Dorand Jean-Pierre** (*PDC/CVP*, *FV*). D'entente avec mon collègue M. de Roche, qui est excusé aujourd'hui, au vu de ce qu'a dit le Conseil d'Etat, c'est-à-dire qu'une réhabilitation juridique n'est pas possible – et je ne veux pas croiser le fer constitutionnel et judiciaire avec un excellent juriste –, mais par contre, vous vous en souvenez, une réhabilitation morale le serait, au vu de cela, M. de Roche et votre serviteur retirent cette motion et vous soumettront une résolution lors de la session de mai.

Cet objet est ainsi liquidé.

# Résolution Jean-Denis Geinoz/Pierre Mauron\*

«Alerte enlèvement» en Suisse en 2009

Dépôt

Le tragique enlèvement et l'assassinat de Lucie au début du mois de mars 2009 n'ont pas laissé les député-e-s du Parlement fribourgeois indifférents. Le Parlement fédéral a accepté deux motions traitant de

Le Parlement fédéral a accepté deux motions traitant de l'alerte à l'enlèvement en septembre 2007. Le 12 mars, le Conseil des Etats a accepté par 38 voix contre 1 et contre l'avis du Conseil fédéral une motion allant dans

le même sens et déposée par le conseiller aux Etats Didier Burkhalter.

Le Conseil fédéral promet un dossier de faisabilité en 2010, ce qui ne dit encore rien sur le processus politique et juridique qui suivra.

Le dispositif «Alerte enlèvement» existe aux Etats-Unis et au Canada depuis plusieurs années. Inspiré du système «Amber Alert» créé au Texas en 1996 à la suite d'un tragique enlèvement, il a permis de retrouver 140 enfants aux Etats-Unis. La France l'a récemment adopté également, enregistrant déjà des succès, et la Grande-Bretagne le teste actuellement. D'autres pays, comme la Grèce et la Belgique, vont dans le même sens et des voix s'élèvent afin que l'on étudie l'instauration d'un réseau à l'échelle européenne.

Il s'agit d'organiser la diffusion rapide, sur l'ensemble du territoire national, d'informations précises relatives à l'enlèvement afin de provoquer des témoignages utiles de la population. Les moyens de diffusion sont très larges: tous les médias électroniques et outils Internet, les panneaux sur les autoroutes, les messages sonores dans les gares, les postes frontières et les aéroports, etc.

Dans le but de faire accélérer la mise en place d'une organisation suisse, le Grand Conseil fribourgeois demande au Conseil d'Etat:

- d'intervenir sur les plans fédéral et intercantonal en faveur d'une convention «Alerte enlèvement» applicable encore en 2009 sur l'ensemble du territoire suisse.
- de tout mettre en œuvre sur le plan cantonal afin d'adhérer à cette convention.

Les présidents des groupes parlementaires vous recommandent d'accepter cette résolution.

- \*Cette résolution est déposée au nom des présidents de groupes du Grand Conseil, à savoir:
- Jean-Denis Geinoz, président du groupe libéral-radical
- Jean-Pierre Siggen, président du groupe démocrate-chrétien
- Pierre Mauron, président du groupe socialiste
- Jean-Claude Rossier, président du groupe UDC
- Benoît Rey, président du groupe ACG.

- La séance est levée à 15 h 20.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Déposée et développée le 16 octobre 2008, *BGC* p. 1945; réponse du Conseil d'Etat le 27 janvier 2009, *BGC* février 2009, pp. 354ss.